

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 février 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
de l'Assemblée générale
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée, ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 22 février 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'appelle une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur la situation critique des prisonniers et détenus palestiniens maintenus en captivité dans les geôles israéliennes, pour faire part notamment de notre très vive préoccupation au sujet de la situation des prisonniers qui poursuivent une grève de la faim depuis longtemps. Leur détresse, ajoutée aux autres violations incessantes commises par Israël, Puissance occupante, déstabilise la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Nous devons à nouveau exprimer notre vive inquiétude concernant le sort de quatre Palestiniens engagés dans des grèves de la faim de longue durée – Samer Issaoui, Ayman Sharawna, Tareq Qedan et Jaafar Ezzedine – qui ont été placés en détention administrative par Israël pour des périodes prolongées, sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre eux. Israël, Puissance occupante, continue de traiter avec cynisme les protestations non violentes et pacifiques de ces hommes, mettant leur vie en danger. Hier encore, un tribunal israélien a déclaré que la peine purgée par Issaoui se terminerait le 6 mars, mais il doit ensuite être traduit devant un comité militaire qui pourrait l'emprisonner de façon arbitraire pour de nombreuses années encore.

Issaoui demeure dans un centre médical en milieu pénitentiaire; Sharawna, Qedan et Ezzedine ont, quant à eux, été hospitalisés en raison de la détérioration de leur état de santé, mais aucun d'eux n'a été inculpé ou libéré. Cette crise a provoqué de nombreuses protestations de la part de civils palestiniens, ainsi que le déclenchement par solidarité, le 19 février, d'une grève de la faim de centaines d'autres détenus palestiniens, ce qui a accru les tensions et l'instabilité. Comme l'a déclaré M. Issaoui, entre autres, dans un message adressé la semaine dernière au



Ministère chargé des détentions, « La bataille que j'ai menée avec mes héroïques camarades [...] c'est la bataille de tout un chacun, la bataille du peuple palestinien contre l'occupation et contre ses prisons [...] ».

Aujourd'hui, des manifestations de soutien aux détenus ont été organisées dans toute la Palestine, y compris à Jérusalem-Est, à Ramallah, à Bethléem et à Al-Khalil, notamment dans les camps de réfugiés d'Al-Arroub et d'Al-Fawwar; des douzaines de Palestiniens ont été blessés suite à la répression brutale dont sont coutumières les forces d'occupation israéliennes, qui ont utilisé des gaz lacrymogènes et des balles souples. Ces manifestations ont été précédées d'autres rassemblements de protestation, le 15 février, au cours desquels des centaines de Palestiniens massés à l'extérieur de la prison d'Ofer, près de Ramallah, ont été soumis à la répression violente des forces israéliennes, 156 personnes au moins ayant dû être prises en charge médicalement suite aux inhalations de gaz lacrymogènes; d'autres manifestations analogues se sont déroulées près de Djénine, le même jour, puis de nouveau à la prison d'Ofer le 20 février; et encore hier, 21 février, des centaines de Palestiniens ont manifesté près de Ramallah, et 29 personnes au moins ont été blessées par des balles souples tirées par les forces d'occupation.

Nous renouvelons donc notre appel à la communauté internationale, afin que tous ses membres concernés interviennent pour sauver la vie de ces hommes et contraindre Israël à mettre un terme aux détentions arbitraires de civils palestiniens, à cesser les exactions commises contre tous les détenus maintenus en captivité et à libérer ces derniers. Nous vous exprimons à ce sujet notre gratitude pour la déclaration que vous avez publiée le 19 février concernant la crise des détenus en grève de la faim et la détérioration de leur état de santé. Nous soulignons l'appel que vous avez lancé pour une solution rapide pour résoudre le sort des prisonniers, pour que ces derniers soient « inculpés et traduits en justice avec les garanties judiciaires conformes aux normes internationales, ou bien libérés rapidement » et pour le respect de l'accord conclu le 14 mai 2012 sur cette question.

Je dois aujourd'hui également appeler l'attention sur les pratiques destructrices poursuivies par Israël en matière de colonies de peuplement, qui continuent de provoquer le peuple palestinien et de blesser son orgueil national. Poussé par son désir effréné de vider de larges sections de terre palestinienne de leurs habitants autochtones, Israël continue à émettre des ordres de démolition et d'expulsion. Le 13 février, 20 nouvelles familles bédouines ont reçu des ordres d'expulsion, dans le cadre de la tentative d'Israël de saisir davantage de terre palestinienne, dans le secteur de Jaba, au nord-est de Jérusalem, au profit de la colonie illégale d'« Adam ». Le 21 février, à Beit Dajan, près de Naplouse, quatre familles palestiniennes ont également reçu des ordres de démolition. Le 20 février, les forces d'occupation israéliennes ont également détruit un réseau électrique dans le village de Qusra, près de Naplouse, provoquant une panne d'électricité et blessant plusieurs des résidents palestiniens qui protestaient contre cette destruction absurde. Hier, les forces d'occupation sont également entrées dans le sud de la bande de Gaza et ont saccagé des terres agricoles à l'est de Khan Younis.

Dans le même temps, les colons israéliens poursuivent leur conduite abusive et terrorisent les habitants palestiniens, dont ils rendent la vie quotidienne misérable sur leurs propres terres. Parmi les nombreux incidents récents, on mentionnera la destruction, le 13 février, de terres agricoles palestiniennes appartenant à deux familles, dans une zone située à l'est de Bethléem, par des colons israéliens protégés

par des soldats israéliens; l'attaque d'un berger palestinien de 26 ans qui gardait son troupeau de moutons par des colons israéliens à Al-Khalil le 20 février; et, le 21 février, une attaque contre le village de Qusra par des colons armés, qui ont brûlé six voitures, avant que des soldats israéliens n'entrent dans le village où ils ont fait usage d'une force excessive contre les résidents.

La situation générale dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, se dégrade rapidement du fait de ces brutalités et de ces violations flagrantes du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, commises par Israël, Puissance occupante. Cette situation critique requiert l'attention et l'intervention de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, afin de préserver le calme, de mettre un terme à ces pratiques illégales et destructrices poursuivies par le Gouvernement israélien et ses colons contre le peuple palestinien, et de sauvegarder le faible espoir de parvenir à la paix et à la stabilité dans le cadre de la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

La présente lettre fait suite aux 454 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui fait partie du territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 12 février 2013 (A/ES-10/581-S/2013/89), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**